

ADHÉSION ANNÉE 2019

Tous véhicules mis en circulation avant le 1^{er} janvier 1990
La cotisation annuelle pour 2019 s'élève à **40€** (quarante euros),
quel que soit le nombre de véhicules possédés.



Association loi de 1901

Tel : 06 33 80 31 91

www.vincennesenanciennes.com
inscription@vincennesenanciennes.com

Envoyer ce bulletin remplissable avec **Adobe Acrobat** :

→ Par mail à inscription@vincennesenanciennes.com

→ Par courrier à Vincennes en Anciennes, 525 route de l'Elé,
74110 MONTRIOND.

Votre carte d'adhérent 2019 vous sera expédiée par courrier.

1. NOUVEL ADHÉRENT

Prénom Nom

Adresse

Code postal Ville

Tél. fixe Portable Email

Année de naissance

Je choisis de régler par chèque en espèces par virement par PayPal

2. VÉHICULE

	Marque	Modèle	Année
Voiture 1
Voiture 2
Voiture 3

3. RENOUELEMENT

Adhérent n°

Je choisis de régler par chèque en espèces par virement par PayPal

Les informations ci-dessus sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit, adressez-vous à Vincennes en Anciennes, 53bis rue de Fontenay, 94300 Vincennes. L'adhésion vaut acceptation de la charte de bonne conduite.

Coordonnées bancaires de Vincennes en Anciennes
CCM DU HAUT CHABLAIS

IBAN : FR76 1027 8024 1000 0202 6690 160

BIC : CMCIFR2A

Règlement PayPal : inscription@vincennesenanciennes.com

CHARTRE DE BONNE CONDUITE de l'adhérent à Vincennes en anciennes

Les adhérents qui participent au rassemblement le premier dimanche du mois sur les lieux d'accueil dont les autorisations ont été accordées à Vincennes en Anciennes s'engagent à respecter les règles suivantes :

- Présenter sa carte de membre de l'année en cours, à l'entrée du site.
- Stationner son véhicule suivant les indications des organisateurs.
- Ne pas apposer d'affiche de vente sur le véhicule.
- Ne pas faire de publicité ni vendre de pièces détachées.
- Ne pas se rendre sur le site avec un véhicule de moins de 30 ans ou un véhicule dont la présentation est négligée.
- Ne pas effectuer de manœuvres ou stationner sur les pelouses. Les parcs et jardins de la ville de Paris dresseront un procès-verbal au contrevenant et lui factureront la remise en état.
- Eviter toutes accélérations brutales en entrant ou sortant du site. Elles peuvent causer des dommages aux piétons et aux autres véhicules par simples projections de cailloux.

→ Maintenir le site propre et ne rien jeter par terre.

Tout manquement à l'une de ces règles déclenchera une procédure d'exclusion de l'adhérent pour les rassemblements du premier dimanche du mois.

Dans le cadre de manifestations

- Respecter le Code de la route et la réglementation en vigueur.
- Dans le cas où l'organisateur fournit une plaque rallye, la fixer sur le véhicule sans masquer la plaque d'immatriculation.
- S'engager sur l'honneur à ce que l'attestation d'assurance, le permis de conduire, le contrôle technique soient valides le jour de la manifestation.
- Autoriser l'organisateur à publier toute interview, reportage filmé ou reportage photographique.

Dans tous les cas de figure, venir avec sa joie et sa bonne humeur.